

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
				RD-305-1		RC-305-2	
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A - unifamiliale					•
		classe B - bifamiliale			•	•	•
		classe C - trifamiliale		•	•	•	•
		classe D - multi. (moins de 10 log.)		•		•	
		classe E - multi. (10 log. et plus)		•		•	
		classe F - communautaire					
		classe G - mobile	art. 21.3				
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 spectacles, culture					
		classe A-2 bars					
		classe A-3 clubs sociaux					
		classe A-4 récréation intérieure					
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4				
		classe A-6 récré. ext. extensive					
		classe A-7 récré. ressource					
		classe A-8 arcades					
		classe A-9 caractère érotique					
		classe B-1 bureaux					
		classe B-2 services					
		classe B-3 vente au détail					
		classe C-1 hébergement					
		classe C-2 gîte du passant		• [1]		• [1]	
		classe C-3 restauration					
		classe C-4 casse-croûte					
		classe C-5 résidence de tourisme					
classe C-6 hébergement établissement d'enseignement							
classe D-1 poste d'essence		art. 22.3, 22.8					
classe D-2 station service		art. 22.3, 22.8					
classe D-3 lave-autos		art. 22.3, 22.8					
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3, 22.8					
classe D-5 pièces et acces.		art. 22.3, 22.8					
classe D-6 entretien	art. 22.3, 22.8						
classe E-1 const., terrassement							
classe E-2 vente en gros, transport							
classe E-3 para-agricole							
classe E-4 autres usages comm.							
classe E-5 mini-entrepotage							
<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
	classe B						
	classe C						
	classe D extraction						
	classe E récupération, recy.						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouv.						
	classe A-2 santé, éducation						
	classe A-3 centres d'accueil						
	classe A-4 services culturels						
	classe A-5 sécurité, voirie						
	classe A-6 lieux de culte						
	classe B parcs, terrains de jeux		•		•		
	classe C équip. publics						
classe D infras. publiques		•		•			
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture, forêt						
	classe B établissements d'élevage						
	classe C activités complé.						
	classe D formation agricole						
	classe E animaux domestiques	art. 24.4					
<b>NOR-MES</b>	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>	isolée		•		•	
		jumelée			•		
		en rangée				•	•
[1] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.							

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones		
			RD-305-1	RC-305-2	
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.1.2	3,6	3,6
		marge de recul avant max. (m)		4	4
		marge de recul latérale min. (m)		4.6 [a]	2 [a]
		marge de recul latérale max. (m)		6	—
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6
		marge de recul arrière min. (m)		3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur minimale (étage)		2	2
		hauteur maximale (étage)		3	3
		hauteur maximale (m)		12	12
		hauteur minimale (m)		10	10
		façade minimale (m)		7.3 [b]	7.3 [b]
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7
	<b>RAPPORTS</b>	superficie min. au sol (m ca)		55	55
		espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30
	<b>AUTRES NORMES</b>	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		15	15
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	règl. 6-1-23 en vigueur 19 septembre 2009		X	X
		règl. 6-1-52 en vigueur 16 mars 2016		X	X
		règl. 6-1-60 (2017), en vigueur 21 février 2018		X	X
	notes particulières	[a] dans le cas d'une habitation jumelée ou en rangée, la marge de recul latérale, du côté du mur mitoyen, est de 0 mètre. [b] dans le cas une habitation en rangée, la façade minimale est de 6 mètres.			